



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANSFL

APPEL À CANDIDATURE

L'ANSFL a besoin de vous !

L'association ne cesse de prendre de l'ampleur. Les sages-femmes libérales sont à la fois de plus en plus nombreuses et de plus en plus incontournables pour tout ce qui concerne la santé des femmes.

L'ANSFL se doit de les représenter et :

- de porter leur parole (ministère, commission de la naissance, HAS, CNOF, FSP, CNPL, CNP, ...);
- de penser l'avenir des sages-femmes libérales avec les autres structures représentatives de notre profession et les autres professionnels;
- de communiquer sur la profession à travers la Lettre et notre site;
- de travailler sur les questions d'assurance, de formation continue;
- de répondre aux attentes de formation;
- de proposer des journées de réflexions et colloques.

Pour mener à bien tous ces projets, l'ANSFL a besoin de vos énergies, de vos idées, de votre engagement.

C'est le moment de vous présenter au conseil d'administration !!

Engagez-vous !

T2 Art 5-2 : élections

Les membres du Conseil d'Administration sont élus lors de l'Assemblée Générale, pour une durée de 3 ans.

Pour être élu-e-s, les candidat-e-s doivent être adhérent-e-s à l'ANSFL depuis 1 an.

Les candidat-e-s se doivent d'être présent-e-s le jour de l'élection (sauf cas de force majeure).

Les candidat-e-s élu-e-s s'engagent à participer de façon active et assidue aux réunions du Conseil d'Administration ainsi qu'aux échanges de mails qui circulent au sein du Conseil d'Administration.

Comme les statuts le précisent, si les élections ouvrent autant de places au Conseil d'Administration que de candidat-e-s, il faut au moins recueillir un $\frac{1}{3}$ des votes pour être élu-e.

Nous vous rappelons que les candidatures au CA, accompagnées d'une brève présentation et de quelques phrases exposant vos motivations, doivent nous parvenir 15 jours avant le jour de l'Assemblée Générale. Merci de les adresser par e-mail à contact@ansfl.org.